

4 décembre 2019

Les Albertains se mobilisent vigoureusement contre l'offensive antisociale accrue du gouvernement Kenney

Les bâtisseurs de communautés s'opposent à la démolition Kenney

- Peggy Askin -



Les éducateurs de l'Ontario disent Non! au diktat du gouvernement

- Grève provinciale d'un jour - *Mira Katz*
- Première phase de la grève du zèle des enseignants du primaire

Colombie-Britannique

- Les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce et les associations de taxis entament une poursuite judiciaire contre Uber et Lyft - *Anne Jamieson*

Les travailleurs rendent le gouvernement du Québec redevable de ses mesures antiouvrières

- La position inacceptable du gouvernement sur les normes de formation des grutiers - *Pierre Chénier*
- Changer la réalité sur le terrain - *Entrevue avec François Patry, président de la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers, Section locale 9 de la FTQ-Construction*

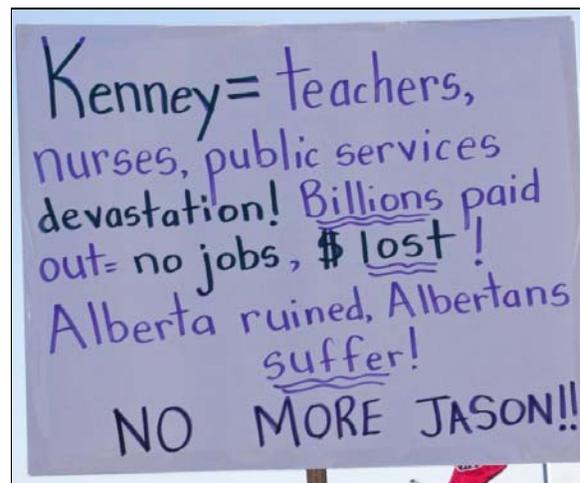
Les Albertains se mobilisent vigoureusement contre l'offensive antisociale accrue du gouvernement Kenney

Les bâtisseurs de communautés s'opposent à la démolition Kenney

- Peggy Askin -



Un rassemblement militant organisé par Alberta Forward in a Progressive Canada (Alberta va de l'avant dans un Canada progressiste), le SFCP-Alberta et Support Our Students a eu lieu devant l'hôtel Westin Airport à Calgary, où le Parti conservateur unifié (PCU) tenait son assemblée générale annuelle. Environ 1 500 personnes y ont assisté malgré le froid et l'emplacement isolé. Des enseignants, des élèves, des parents, des infirmières et autres professionnels de la santé, des aînés et des personnes de tous les horizons et de tous les secteurs de l'économie étaient présents. Comme l'a dit un orateur, ils sont venus en tant que bâtisseurs de communautés pour s'opposer à la destruction. Ils sont venus parler en leur propre nom de l'impact de l'offensive antisociale du gouvernement Kenney et demander l'abrogation de toutes les mesures antisociales. Avec des pancartes et des bannières, des chants et des discours, ils ont exprimé leur détermination à changer les choses. Le rassemblement a montré que le peuple n'accepte pas l'affirmation du gouvernement Kenney selon laquelle il a un « mandat », qu'il n'est pas désorienté par les tactiques de choc et stupeur du gouvernement et qu'il défend vigoureusement ses droits et les droits de tous. Pour beaucoup, c'était la première participation à un tel événement, et de la journée a transpiré l'esprit qu'il n'en tient qu'à nous tous de construire ensemble la résistance.



Selon une approche très réussie et innovatrice, le rassemblement a été organisé avec alternance de sessions de micros ouverts et de marches autour de l'hôtel. Le premier orateur était un enseignant qui a donné le ton pour le reste de la journée en soulignant l'importance de travailler ensemble. Un grand nombre d'enseignants ont pris la parole pour dire *non* ! aux licenciements prévus dans toute la province, dont celui de 300 enseignants de Calgary ayant des contrats de durée déterminée qui perdront leur emploi, et pour affirmer leur combat pour des conditions de travail qui sont les conditions d'apprentissage des étudiants.

Les infirmières étaient également présentes en grand nombre. La veille du rassemblement, les Services de santé de l'Alberta ont annoncé lors d'une réunion avec la direction du Syndicat des infirmières unies de l'Alberta qu'au moins 750 infirmières seraient licenciées sur plusieurs années

dans le cadre d'une réduction des effectifs qui verra l'élimination de plus d'un million d'heures de soins. Les travailleurs de la santé, de l'éducation et d'autres secteurs publics du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et du Syndicat des employés provinciaux de l'Alberta (AUPE) ont marché ensemble. Eux aussi avaient reçu une lettre indiquant que jusqu'à 6 000 emplois seraient supprimés ou donnés en sous-traitance dans le secteur de la santé.



Des infirmières, des enseignants, des travailleurs de la santé et d'autres travailleurs du secteur public, des étudiants, des récipiendaires vivant du revenu pour personnes gravement handicapées (AISH) et de nombreux citoyens concernés ont expliqué comment ils avaient été touchés par cette offensive anti-peuple et qu'il n'en tient qu'à eux de bâtir la résistance.

Stephanie Quesnel, enseignante et organisatrice du rassemblement, a expliqué l'impact des coupures à l'éducation, notamment sur la taille des classes et les soins spécialisés, alors que les coupures à la santé vont se traduire par une réduction des effectifs, une augmentation des temps d'attente et une baisse de la qualité des soins. « J'espère que [Kenney] se rendra compte que ce n'est pas une minorité, a-t-elle dit, c'est une énorme majorité, qui est contre ces coupures et nous n'avons pas voté pour cela. Si les gens ont voté pour le PCU, cela ne figurait pas dans sa plateforme, une surprise pour beaucoup de gens. Nous avons été très bruyants. S'il n'écoute pas, alors ça veut dire qu'il n'écoute pas la voix d'un très grand nombre d'Albertains, parce qu'un changement est en train de se produire et il doit écouter. »

Le vice-président de la section locale 71 de l'AUPE, Bobby-Jo Borodey, a déclaré : « Peu importe le syndicat auquel vous appartenez, le groupe auquel vous êtes associé, tout ce qui compte est que vous soyez un Albertain et que ce gouvernement mène une guerre contre les gens de cette province. Votre combat est notre combat. Notre combat est votre combat et, ensemble, nous serons plus forts. Ensemble, nous gagnerons. »

Gil McGowan, président de la Fédération du travail de l'Alberta, n'a pas mâché ses mots : « Les gens perdent leur emploi. Au lieu d'emplois, ils nous offrent la destruction des emplois. Tout le monde devrait être prêt à se joindre à nous sur les lignes de piquetage. C'est le moment de se lever et de se battre, c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire. »

Barb Silva, représentante de l'organisation Appuyons nos étudiants de l'Alberta, a déclaré avec force conviction : « C'est une question d'équité en matière d'éducation. Ne nous demande pas de faire des compromis, Jason Kenney. Ne nous demande pas de négocier sur le dos des enfants de l'Alberta. Nous voyons votre plan. Nous savons où vous menez l'Alberta. Nous savons que Kenney veut briser les syndicats, affaiblir l'éducation publique et diviser les communautés ... Kenney veut que vous voyiez l'éducation comme une marchandise à consommer individuellement, nous savons que c'est un bien commun public. Il veut attaquer l'éducation publique à chaque fois qu'il en a l'occasion. Nous serons là à chaque fois pour la défendre. Nous sommes ici aujourd'hui, fiers de l'éducation publique. Nous sommes des bâtisseurs de communautés, pas des démolisseurs. Nous ne resterons pas les bras croisés à laisser le gouvernement la vendre au plus offrant. »

Peggy Askin, vice-présidente de la section du Congrès des syndiqués retraités de Calgary et ancienne présidente du Conseil du travail et du district de Calgary, a dit : « Le gouvernement Kenney n'a pas le mandat de mener cette offensive antisociale brutale. Il n'agit pas en notre nom lorsqu'il agite son entreprise de démolition. Nous nous retrouvons tous ensemble pour défendre nos droits, pour que les

besoins de l'être humain soient au premier plan. Ce n'est pas un hasard si les travailleurs écrivent sur leurs pancartes 'United Corporate Puppets' (fantoches corporatifs unis, en référence à l'acronyme du Parti conservateur uni en anglais), car ce sont les intérêts que le gouvernement sert. Nous sommes tous ici pour défendre ensemble l'Alberta que nous représentons. Ce sont les enseignants, les travailleurs de la santé, les employés du secteur public, c'est tout ceux qui travaillent, nous tous, qui faisons fonctionner cette province.

« Nous disons : arrêtez de payer les riches et augmentez les investissements dans les programmes sociaux !

« Nous disons non ! à ce diktat. Nous voulons être entendus et nous nous donnons les moyens de le faire. »

Voir également l'article « Les attaques méprisables du gouvernement Kenney contre les enseignants » -de Kevan Hunter qui paraîtra dans *Le Marxiste-Léniniste* du 7 décembre 2019.



(Photos : FO)

Les éducateurs de l'Ontario disent Non! au diktat du gouvernement

Grève provinciale d'un jour

- Mira Katz -



Les enseignants et les travailleurs en éducation disent au ministre de l'Éducation « Non aux coupures à l'éducation ! », à Toronto, le 27 novembre 2019.

Le mercredi 4 décembre, les membres de la Fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) qui travaillent en Ontario de la maternelle à la 12^e année et à l'éducation aux adultes tiennent une grève d'une journée à l'échelle de la province. Dans un geste de solidarité, les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui travaillent également dans le système ont annoncé qu'ils ne franchiront pas les lignes de piquetage.

La FEESO représente les enseignants du secondaire dans les écoles secondaires publiques de tout l'Ontario ainsi que le personnel de soutien à l'éducation dans de nombreuses écoles primaires et secondaires et les conseils scolaires de la province. Cela signifie qu'en plus des écoles secondaires fermées par la grève, de nombreuses écoles primaires le seront aussi, faute de pouvoir travailler sans le personnel de soutien à l'éducation qui empêche, à bien des égards, le système de complètement s'effondrer. Le SCFP représente les concierges, le personnel de secrétariat et d'autres membres du personnel de soutien à l'éducation dans de nombreuses écoles de la province et leur refus de franchir les lignes de piquetage étend la grève à d'autres écoles, dont celles du réseau public des écoles catholiques et françaises.

Après huit mois d'efforts pour faire reculer le gouvernement Ford dans ses attaques contre l'éducation, en particulier son changement arbitraire de la taille moyenne des classes et l'obligation pour les étudiants de suivre des cours en ligne pour obtenir leur diplôme, la FEESO a décidé de faire savoir au gouvernement que non veut dire non ! Entre-temps, le gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre de l'Éducation, Stephen Lecce, tente de présenter ses modifications à son diktat précédent - dans lesquelles il propose de relever la taille moyenne des classes de 22 à 25 au lieu de 28, et d'exiger deux cours d'apprentissage en ligne au lieu des quatre précédents pour être diplômé - comme preuve de sa flexibilité. Les syndicats et les travailleurs de l'Ontario ne s'y laissent pas prendre.

Depuis le début, le gouvernement et le ministre Lecce ont tenté de désinformer le public au sujet des



justes demandes et revendications des enseignants afin de miner le vaste appui que les enseignants et les travailleurs de l'éducation ont parmi le peuple. Néanmoins, plus de 75 % des parents qui ont répondu aux consultations du gouvernement Ford se sont opposés à l'augmentation du nombre d'élèves par classe et à la réduction de l'attention individuelle accordée aux élèves.

ETFO stands in solidarity with OSSTF



Des groupes de parents se sont joints à la lutte et ont demandé aux parents d'amener leurs enfants à l'hôtel Sheraton au centre-ville de Toronto le soir précédant le début de la grève. Ils voulaient démontrer qu'en l'absence d'un accord entre les parties, ils appuieraient les éducateurs.

Laura Chesnik, porte-parole du Parti marxiste-léniniste du Canada en matière d'éducation et d'affaires connexes et enseignante au primaire de l'Ontario, a déclaré dans une entrevue au *Forum ouvrier* : « Tous ceux qui en sont capables

devraient se joindre aux lignes de piquetage. Les éducateurs de l'Ontario disent clairement qu'ils n'accepteront pas le diktat du gouvernement et que Non, c'est non !

« À l'instar des éducateurs de tout le Canada, ceux qui travaillent à éduquer la jeune génération n'accepteront pas d'être relégués au rang de robots ou de policiers dans les classes, sans aucun mot à dire sur la direction du système, leurs salaires et leurs conditions de travail. Les changements arbitraires effectués par le gouvernement à la taille des classes et à l'apprentissage en ligne, ainsi que les tentatives de miner le jugement professionnel des éducateurs dans les classes sont destructeurs. Ils visent à cacher que ce gouvernement, comme ses prédécesseurs, utilise son contrôle du trésor public pour payer les riches et considère l'éducation comme un coût plutôt que comme une valeur essentielle d'une économie prospère et durable. La lutte qui se mène est la lutte de tous ceux qui fournissent des services publics essentiels pour prendre en main leurs affaires, pour affirmer qu'ils ont le droit d'avoir leur mot à dire sur l'éducation et l'économie dans son ensemble. C'est pourquoi les parents et les élèves se tiennent aux côtés des éducateurs en Ontario, car ils veulent eux aussi avoir leur mot à dire.

« La seule option du gouvernement à ce stade est de reculer et d'abandonner ces changements ou de doubler la mise et d'essayer de criminaliser les éducateurs qui refusent de se soumettre. Si le gouvernement choisit la deuxième voie, il va simplement placer les institutions démocratiques du Canada dans une crise de légitimité plus profonde et cela pourrait se retourner contre lui si les travailleurs de l'éducation refusent de reculer. L'ancien adjoint de Dalton McGuinty à son bureau de circonscription lors de la débâcle de la loi 115, John Fraser, actuellement chef intérimaire du Parti libéral de l'Ontario, l'a déclaré lors d'un témoignage devant un comité de l'assemblée législative. Il a exhorté le gouvernement à apprendre de l'expérience passée de l'ancien gouvernement libéral et à reculer sur l'usage du diktat pour arriver à ses fins. Fraser parle pour cette section de la classe dirigeante qui veut un gouvernement qui amène les travailleurs de l'éducation à accepter volontairement les attaques contre l'éducation et considère que Ford se comporte trop comme un éléphant dans un magasin de porcelaine. Chose certaine, les travailleurs de l'éducation parlent de plus en plus pour eux-mêmes et montrent clairement qu'ils n'accepteront pas de ne pas être respectés et veulent avoir leur mot à dire. »





Première phase de la grève du zèle des enseignants du primaire



Le 14 novembre 2019, la FEEO annonce une série de rencontres pour préparer la grève du zèle qui a commencé le 26 novembre 2019.

Le 26 novembre, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO) a amorcé la phase 1 de sa grève du zèle en opposition au refus du gouvernement Ford de négocier de bonne foi. La FEEO représente 83 000 enseignants, enseignants suppléants et autres professionnels de l'éducation qui travaillent dans les écoles primaires de l'Ontario. Les enseignants sont depuis trois mois sans convention collective.

Sam Hammond, le président de la FEEO, a déclaré que les enseignants du primaire avaient été contraints d'user de moyens de pression parce que le gouvernement Ford a refusé de répondre aux préoccupations des enseignants et s'est engagé dans une campagne de désinformation visant à briser leur unité et le vaste appui que leur donnent les Ontariens.

Hammond a souligné que le ministre de l'Éducation, Stephen Lecce, avait induit le public en erreur en affirmant qu'il ne restait que quelques problèmes de négociation non résolus, ce qui n'est pas le cas. La taille des classes, le manque de soutien pour les élèves ayant des besoins spéciaux, la montée de la violence en milieu scolaire et la tentative du gouvernement de contourner le règlement de 2012 prévoyant l'engagement d'enseignants sur la base de leurs qualifications et de leur expérience sont toutes des questions non résolues dans ces négociations.

Hammond a ajouté que le gouvernement Ford a gaspillé plus de 230 millions de dollars en pénalités pour annuler des projets d'énergie renouvelable tout en exigeant en même temps des réductions allant jusqu'à 150 millions de dollars dans l'enseignement primaire. C'est inacceptable, a dit Hammond.

Dans la première phase de la grève du zèle, les enseignants enseigneront à leurs élèves mais ne participeront à aucune activité liée au conseil scolaire, notamment la préparation des bulletins, la participation à des réunions mandatées par le conseil scolaire et d'autres fonctions administratives,

notamment les réunions de comités de programme. Ils continueront toutefois de participer à des activités parascolaires telles que la supervision de clubs d'étudiants.

Selon la FEEO, la grève du zèle se poursuivra jusqu'à ce que le conflit de travail soit résolu de manière satisfaisante ou que le Bureau exécutif provincial de la FEEO estime que des actions supplémentaires sont nécessaires. *Forum ouvrier* se tient aux côtés des enseignants et des travailleurs de l'éducation de l'Ontario.

(Photo : FEEO)



Colombie-Britannique

Les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce et les associations de taxis entament une poursuite judiciaire contre Uber et Lyft

- Anne Jamieson -

Uber et Lyft sont de gigantesques sociétés multinationales de transport de personnes par covoiturage qui ont demandé des permis du Conseil de transport de passagers (PTB) afin d'exercer leurs activités en Colombie-Britannique. Uber, fondé en 2009 aux États-Unis, a déployé ses activités partout dans le monde. Son modèle d'affaire, tel que décrit dans *Le Marxiste-Léniniste*, vise à « détruire l'industrie du taxi et non à coexister avec elle. Il est conçu pour s'attaquer aux travailleurs sans emploi ou sous-employés, pour abaisser le niveau de vie de tous les chauffeurs et les normes de services d'une industrie réglementée et pour s'accaparer la valeur et la retirer de l'économie locale. »[1]

Dans le but de mettre un frein aux pratiques d'exploitation de ces deux sociétés, les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) et l'Association de taxis de Vancouver (ATV) ont déposé des requêtes juridiques auprès de la Commission des relations de travail et du Conseil de transport de passagers (PTB) pour forcer Uber et Lyft à respecter les mêmes règlements que les autres compagnies de taxis en Colombie-Britannique doivent respecter. Des associations de taxis dans d'autres régions de la province ont entrepris des actions semblables.

Poursuite judiciaire des TUAC

Le 27 novembre, la section locale 1518 des TUAC a soumis une requête à la Commission des relations de travail à Vancouver pour que celle-ci décrète que les chauffeurs de Lyft et d'Uber sont des employés en vertu du *Code des relations de travail de la Colombie-Britannique* et qu'en vertu de ces règlements ils ont droit à des protections au même titre que les autres travailleurs de la Colombie-Britannique. (Uber et Lyft prétendent que leurs chauffeurs ne sont pas des employés mais des travailleurs autonomes). Les TUAC affirment aussi que Lyft et Uber contreviennent à des articles du code en exigeant de leurs chauffeurs qu'ils concluent un accord selon lequel ils ne seraient pas des employés et en exigeant d'eux qu'ils acceptent que « toute allégation d'une relation employeur-employé entre la compagnie et le chauffeur soit réglée par voie d'arbitrage commercial ». Ceci, soulignent les TUAC, n'est qu'une tentative de contourner les protections prévues par le code ».

Poursuite judiciaire par l'Association des taxis de Vancouver

L'Association des taxis de Vancouver (ATV) a entamé une poursuite judiciaire le 28 novembre auprès du Conseil de transport de passagers à Victoria, déclarant qu'en raison des conditions illégales

imposées par Uber et Lyft à leurs chauffeurs potentiels, le Conseil ne devrait pas traiter les demandes de ces compagnies de transport de personnes par covoiturage jusqu'à ce que la question soit résolue. Entretemps, écrit l'ATV, celle-ci ne s'oppose pas à ce que le PTB émette des permis de transport de personnes par covoiturage à d'autres demandeurs en décembre, car « aucun d'entre eux ne tente d'imposer des conditions à leurs chauffeurs qui entraveraient leur capacité de se protéger collectivement de modalités et de conditions d'emploi abusives ».

En septembre, l'ATV a demandé un contrôle judiciaire de la décision du PTB de soustraire les compagnies de transport de personnes par covoiturage aux règlements que sont tenues de respecter les compagnies de taxis actuelles : les décisions du Conseil ont fait en sorte que le nombre d'automobiles de ces compagnies est illimité, que les tarifs de ces compagnies ne sont pas plafonnés, et que leurs zones de transport régionaux sont plus étendues que celles des compagnies de taxi existantes.

La situation à laquelle font face les chauffeurs de taxi va aller en se dégradant si rien n'est fait pour arrêter Uber et Lyft.

Forum ouvrier a interviewé Kulwant Sahota, un porte-parole de l'Association des taxis de Vancouver. Il a dit que la Société d'assurance de la Colombie-Britannique a une entente avec Uber et Lyft selon laquelle ces dernières ne paient qu'une fraction de ce que paient les compagnies comme Yellow Cab pour assurer leurs véhicules. Uber et Lyft ne paieraient que 19 cents le kilomètre, tandis qu'un chauffeur de taxi standard doit payer 40 000 dollars par année pour ses assurances. Il a dit que l'ATV ne s'oppose pas aux autres compagnies locales de transport de personnes par covoiturage car celles-ci pourraient prêter main forte aux compagnies de taxi actuelles en étant sur la route aux heures de pointe. Cela serait avantageux pour tout le monde dans la vallée du Bas-Fraser, a-t-il ajouté, les passagers autant que les chauffeurs, en autant que les mêmes règlements s'appliquent à tout le monde pour ce qui est des tarifs, du nombre de véhicules sur la route et du coût des assurances.

Sahota a dit qu'il conduit des taxis pour Yellow Cab depuis 25 ans, et qu'il a passé 17 de ces années sur le quart de nuit. Il a dit qu'il était heureux de la récente lutte victorieuse des travailleurs du transport en commun et souligné que certains travailleurs du transport en commun étaient aussi des chauffeurs de taxi à temps partiel.

Il a expliqué que si Uber et Lyft bénéficient de permis en Colombie-Britannique auxquels ils imposent leurs propres termes, les conditions des chauffeurs de taxi de Vancouver et des chauffeurs de compagnies de transport de personnes par covoiturage vont devenir intenable. Les permis octroyés à ces compagnies, a-t-il dit, doivent être basés sur les mêmes modalités qui sont imposées aux compagnies de taxi actuelles. D'autres compagnies de covoiturage qui ont demandé des permis du Conseil ont accepté de se plier aux mêmes conditions. « Pourquoi en serait-il autrement pour Uber et Lyft ? » a-t-il demandé. Il a souligné qu'Uber « fait des affaires partout dans le monde et a des milliards de dollars à sa disposition. Si Uber n'est pas limité par un plafonnement des prix, il peut offrir un tarif beaucoup plus bas, ce qui mènera à l'élimination de toutes les compagnies de taxi existantes de la ville. À ce moment-là, il pourra exiger le tarif qu'il voudra et rémunérer les chauffeurs selon son bon vouloir. »

Tel que mentionné dans *Le Marxiste-Léniniste*, le modèle Uber se résume à s'accaparer la valeur des travailleurs qui la produisent et de leurs communautés. Partout où Uber est actif, le travail est à temps partiel et précaire, les salaires sont bien inférieurs à ce qui a été établi comme standard canadien, les revenus ne sont pas garantis, les heures de travail sont irrégulières, les avantages sociaux, les régimes de retraite et la protection par la commission d'indemnisation des travailleurs inexistantes. Il s'agit de la façon néolibérale, à laquelle on attribue l'expression trompeuse d' « économie de partage ».

La nécessité de restreindre le droit de monopole et de défendre les droits de tous !

Un grand nombre d'organisations de la Colombie-Britannique s'opposent à l'invasion, par ces sociétés géantes de transport de personnes par covoiturage, de l'économie de la province. On doit rappeler au gouvernement provincial et aux conseils municipaux qu'ils ont le devoir de protéger les travailleurs et le peuple des pratiques destructrices de ces monopoles et ne doivent pas collaborer avec eux. La classe ouvrière et ses alliés dans tous les secteurs doivent appuyer la démarche juridique du TUAC et des associations de taxis afin de limiter le droit d'Uber et de Lyft d'agir illégalement pour perturber l'industrie du taxi en Colombie-Britannique. Une attaque contre un est une attaque contre tous ! Appuyons les poursuites judiciaires contre Uber et Lyft, et mettons tout en oeuvre pour développer le mouvement des travailleurs pour qu'il se dresse en opposition solide à la destruction néolibérale de sociétés comme celles-là !

Note

1. « Des restrictions pour le monopole Uber ! Défendons les droits de tous les travailleurs ! Notre sécurité est dans la défense des droits de tous ! », *Le Marxiste-Léniniste*, 12 février 2016



Les travailleurs rendent le gouvernement du Québec redevable de ses mesures antiouvrières

La position inacceptable du gouvernement sur les normes de formation des grutiers

- Pierre Chénier -

Lors d'une rencontre récente avec la direction de l'Union des opérateurs grutiers, le ministre du Travail du gouvernement Legault, Jean Boulet, a dit qu'il est « à l'aise » avec les recommandations du Comité d'experts mis sur pied par son gouvernement, qui entérine la décision du gouvernement et de la Commission de la construction du Québec (CCQ) d'abaisser la formation requise pour devenir grutier.[1]

Le ministre est à l'aise mais les grutiers et les travailleurs de la construction, qui effectuent le travail dans des conditions difficiles et dangereuses, ne sont pas à l'aise, et c'est le moins qu'on puisse dire, avec la position du gouvernement. Ils mènent une lutte rangée depuis près d'un an contre l'abaissement du niveau de leur formation. Les chiffres ne concordent pas non plus avec la position du ministre. Le Diplôme d'études professionnelles (DEP) a été institué en 1997 à cause du grand nombre d'accidents, dont plusieurs accidents mortels, avec des grues. Les chiffres ont démontré que depuis la création du DEP en tant que formation obligatoire, les accidents mortels impliquant la conduite de grues ont chuté de 66 %.



Les grutiers rapportent qu'en septembre dernier seulement, il y a eu trois accidents au Québec

impliquant le renversement de grues, dont un qui aurait pu faire des morts et à la suite duquel quatre travailleurs ont dû être soignés pour choc nerveux. Dans les trois cas, selon les grutiers qui ont fait leur enquête sur les accidents, l'opérateur de grue n'avait pas suivi la formation professionnelle de 870 heures.

La position du ministre du Travail est irrationnelle et arrogante. C'est une position marquée par le préjugé, à la défense de l'intérêt privé étroit, et c'est aussi une position politique irresponsable qui poursuit les efforts des gouvernements successifs pour briser le syndicat des grutiers et les syndicats de la construction en général. Selon le gouvernement et la CCQ, la présence d'un syndicat des grutiers fort et combatif n'est pas quelque chose de positif pour les travailleurs et le public. Ce serait un problème, une situation de « contrôle » d'un groupe particulier qui empêche l'accès des travailleurs aux métiers de la construction en s'opposant à la déréglementation du secteur. La Commission Charbonneau a été très claire à ce sujet quand elle a associé la lutte organisée collective des travailleurs de la construction à des activités de type mafieux qui nuisent à la libre concurrence entre les travailleurs sur les chantiers et à la réalisation du profit privé par les employeurs.



Qu'est-ce qui doit primer ici, la santé et la sécurité des travailleurs de la construction et du public, ou les manigances des partis politiques cartels et d'agences de l'État comme la CCQ au service de l'intérêt privé étroit et d'un fanatisme anti-travailleur ? Le fait d'avoir des grutiers qui sont formés de façon adéquate et qui possèdent une organisation qui défend l'intérêt et les droits des travailleurs et du public et qui peut dire avec autorité que Non, c'est Non ! est un atout pour les travailleurs et la société.

Forum ouvrier s'est entretenu récemment avec le directeur de l'Union des opérateurs grutiers, Evans Dupuis, qui parle de manière éloquent du rôle du métier de grutier dans le secteur de la construction.

Il a dit entre autre choses : « Le métier de grutier est vital pour la sécurité des autres travailleurs de la construction. Tous les grutiers travaillent avec d'autres travailleurs. Il y a toujours quelqu'un en avant de la grue et d'autres travailleurs dans les alentours. Le moindre mauvais mouvement, un mouvement brusque, peut mettre en danger les travailleurs et le public. C'est une job de précision, c'est une job de stress, le grutier doit vivre avec cette situation. Il doit être compétent et bien formé. L'autre travailleur doit avoir confiance dans le grutier. S'il demande au grutier de lui apporter une charge à un pouce de lui et que l'opération n'est pas faite minutieusement et de façon sécuritaire, le travailleur ne voudra plus travailler avec le grutier parce que c'est trop dangereux pour sa sécurité. Le lien de confiance va être brisé et le lien de confiance est vital pour la sécurité de tous. Abaisser les standards de sécurité est absolument contre-indiqué. »

Le ministre du Travail et le gouvernement du Québec doivent retirer la nouvelle réglementation qui abaisse les standards de formation et de sécurité sur les chantiers de construction.

Note

1. En avril 2018, le gouvernement du Québec a décrété de façon unilatérale une nouvelle réglementation qui gouverne la formation des grutiers du Québec. Cette décision a renversé les normes et la formation établies que les nouveaux grutiers doivent suivre pour garantir leur sécurité et

celle des autres travailleurs de la construction et du public. Cette nouvelle réglementation a aboli le caractère obligatoire du Diplôme d'études professionnelles (DEP) de 870 heures de formation en institution professionnelle pour devenir grutier. Le DEP est maintenant facultatif. Une nouvelle formation de 150 heures fournie directement sur les chantiers et sous la responsabilité des entreprises a été introduite. Le gouvernement a aussi remplacé le diplôme par un cours de 80 heures pour les camions-flèches d'une capacité maximale de 30 tonnes, à la suite de quoi le travailleur devient un grutier qualifié. C'est pourtant ce type de grues qui basculent le plus et qui causent le plus de dommages.

Les grutiers et leur syndicat ont mené et mènent une lutte acharnée contre cette attaque à la sécurité des travailleurs de la construction et du public. C'est dans ce contexte que le gouvernement a établi le Comité d'experts indépendants en septembre 2018, avec comme mandat d'évaluer l'aspect sécuritaire de la nouvelle réglementation. Dans son rapport émis en mars 2019, le comité dit que le DEP demeure la norme de référence pour la formation des grutiers mais il accepte qu'il devienne facultatif. Le Comité propose comme alternative une période de trois semaines de formation initiale et propose le maintien de la formation en entreprise.



Changer la réalité sur le terrain

- Entrevue avec François Patry, président de la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers, Section locale 9 de la FTQ-Construction -



Manifestation à l'Assemblée nationale du Québec, le 27 novembre 2019, pour réclamer une réforme pro-ouvrière de la Loi sur la santé et la sécurité du travail

Forum ouvrier : Le gouvernement du Québec a annoncé une réforme de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* pour l'hiver 2020.[1] Comment se pose le problème de la réforme de la loi par rapport aux conditions de santé et de sécurité aux endroits de travail, qui affectent aussi la santé et la sécurité du public ?

François Patry : On va être très vigilant là-dessus quand ils vont déposer le projet de loi. La question qu'on va se poser c'est si on peut le faire vivre sur les chantiers pour améliorer la santé et la sécurité.

La prévention est une chose clé pour contrer les accidents et les décès sur les chantiers. On a besoin d'une prévention qui est une prise en charge par les organisations sur le terrain. La question qui se pose est la suivante : est-ce que moi, comme organisme, j'ai un rôle à jouer qui est important, et pas juste une présence sur un comité ?

La prévention, cela veut dire identifier les dangers pour les éliminer. Cela veut dire prévoir les équipements, les méthodes de travail, et s'asseoir ensemble, les travailleurs et les employeurs pour examiner comment on va faire le travail pour éliminer le danger. La prévention doit être intégrée à l'organisation du travail sur les chantiers.

Le secteur de la construction est un secteur très dangereux. Nous avons beaucoup d'accidents. Nous représentons 5 % de la main-d'oeuvre au Québec et nous avons 25 % des accidents mortels bon an mal an. C'est inacceptable. Si nous vivons cette situation, ce n'est pas parce que c'est une fatalité, que les choses sont comme ça et vont toujours être comme ça dans la construction. Il y a des raisons pour lesquelles ces accidents se produisent.

Pour qu'on puisse éliminer ces raisons-là, il faut qu'on ait les mécanismes de prise en charge pour les travailleurs. Un des mécanismes importants c'est le représentant en prévention. Nous avons, sur les chantiers de construction, des programmes de prévention. Nous avons un Code de sécurité pour les travaux de construction qui nous amène des solutions aux problèmes que nous avons identifiés, des façons de faire pour s'assurer que les employeurs ont des méthodes de travail et des équipements sécuritaires qui doivent éliminer les dangers qui existent sur les chantiers.

Le problème, c'est que les employeurs font tout le temps le minimum en ce qui concerne la prévention. Ils s'accrochent à des minimums même si on sait que cela ne va pas résoudre le problème et plutôt donner l'illusion qu'on résout des problèmes. Alors s'il y a un accident, c'est le travailleur qui est blâmé.

Pour changer cela, il faut avoir un représentant en prévention sur les chantiers, un représentant des travailleurs, nommé par les travailleurs, formé par les associations syndicales, protégé par la loi pour qu'il ne perde pas son emploi, payé par les employeurs et qui fait appliquer les programmes qui existent. Les programmes de prévention, lorsqu'on les examine, sont souvent de bons programmes sur papier, mais cela demeure une prévention de papier, ils ne sont pas appliqués sur les chantiers. Souvent, même les contremaîtres et les surintendants des employeurs et des maîtres-d'oeuvre ne connaissent pas le programme de prévention.

Il y a une sorte de pattern qui s'est installé où les employeurs font le minimum, laissent aller des méthodes qui ont été établies parce que le travail se fait plus vite, que c'est plus rentable mais ces méthodes créent beaucoup de problèmes. Les employeurs comptent sur le fait qu'ils ne vont pas se faire prendre par l'inspecteur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Or la CNESST réduit de plus en plus le nombre d'inspecteurs. Elle dit aux inspecteurs de faire de plus en plus de paperasse ce qui fait que les inspecteurs passent plus de temps dans les bureaux et moins de temps sur les chantiers de construction.

Un représentant en prévention sur les chantiers aurait à rendre compte aux travailleurs. S'il ne fait pas son travail il serait remplacé par le syndicat. L'employeur n'a pas un mot à dire à son sujet. Le représentant en prévention est indépendant de l'employeur. La seule chose que ferait l'employeur c'est de le payer.

C'est pour cela que quand bien même on nous accorderait d'autres programmes, d'autres comités de chantier, bien que ces choses-là ont leur place, si on n'a pas le représentant en prévention qui les fait vivre, la situation ne va pas changer.

En plus, ce ne sont pas tous les employeurs qui sont visés par le mécanisme qui prévoit des comités conjoints de santé-sécurité, parce qu'un tel comité requiert un employeur qui a au moins 10 travailleurs sur le chantier. Or 90 % des employeurs de la construction n'ont pas 10 travailleurs. Alors ce sont des comités-bidon en fin de compte. C'est comme une belle vitrine qu'on crée pour dire que vous voyez, nous avons des comités de chantier, nous avons des programmes de prévention, mais nous avons quand même des accidents, alors les accidents sont donc une fatalité qu'il faut accepter.

C'est vrai qu'il faut revendiquer tous les mécanismes de la loi. On les a mais ils ne sont pas appliqués. Il faut revendiquer tous les mécanismes de prévention. Personne ne les fait appliquer. Le représentant en prévention est capital pour les faire appliquer.

En plus, il faut que les représentants en prévention soient nommés à l'année parce que les chantiers de construction sont souvent très petits, les travailleurs vont de contrat en contrat.

On devrait avoir des équipes volantes de représentants en prévention qui ne changent pas au gré des contrats et qui vont de chantier en chantier dans une région donnée.

Les représentants en prévention font appliquer la loi et les règlements. Ils font le tour des chantiers, parlent aux travailleurs. Ils participent aux enquêtes sur les accidents. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas capables de faire des enquêtes, on ne nous informe même pas qu'il y a eu un accident, nous l'apprenons parfois quelques jours plus tard, surtout sur les gros chantiers. Si on a un représentant en prévention, il va participer aux enquêtes et à ses conclusions. S'il est en désaccord avec les conclusions du rapport, il peut inscrire sa dissidence, cela va rester et peut être utilisé pour prévenir d'autres accidents.

FO : Comment vous organisez-vous pour défendre les travailleurs sur les chantiers ?

FP : Nous avons des représentants dans chacune des régions. Au Local 9 nous avons 23 représentants qui vont sur les chantiers, s'occupent de relations de travail et font de la prévention. Mais il y a beaucoup de chantiers à couvrir. S'ils critiquent un employeur pour manquement à la santé et la sécurité, c'est facile pour celui-ci de dire qu'il va régler le problème dans les prochains jours, mais à ce moment-là le représentant est ailleurs. Tandis que le représentant en prévention peut faire un suivi. Il faut changer la façon de penser, que les employeurs ne puissent pas jouer à l'innocence, penser qu'ils peuvent agir sans rendre des comptes. Il faut réaliser un changement qui va s'appliquer à l'ensemble des chantiers.

En plus, avec des choses comme la loi 152 qui a été adoptée en 2018 par le gouvernement du Québec, c'est de plus en plus difficile pour nos représentants d'intervenir sur les chantiers.[2] Aujourd'hui, dès qu'on intervient pour faire changer les choses, même en santé et sécurité, qu'on dénonce quelque chose, les employeurs disent que nous faisons des menaces. Ils menacent eux-mêmes de faire venir la Commission de la construction du Québec pour nous dire qu'on a fait un ralentissement de travail et que cela est une infraction à la loi. Oui on a fait un ralentissement de travail mais c'est prévu par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Notre travail est plus difficile au niveau des employeurs. Il est aussi plus difficile au niveau de la CNESST et on a de la difficulté à les faire venir pour un droit de refus. L'organisme de la CNESST embarque dans une philosophie qui dit que ce n'est pas grave, qu'ils ne peuvent pas se rendre sur les chantiers, ils vont simplement téléphoner à l'employeur. Ce n'est pas ce que dit la loi. La loi dit que si on ne s'est pas entendu avec l'employeur et qu'on téléphone à la CNESST, il faut qu'ils se rendent sur le chantier, qu'ils prennent le nom de chacun des travailleurs, leur demandent pourquoi ils ont arrêté de travailler. Il faut aussi qu'ils se prononcent sur le danger et qu'ils parlent avec l'employeur et le syndicat pour évaluer s'ils acceptent la mesure correctrice prise par l'employeur afin que le travail puisse reprendre.

Nous continuons notre travail, nous nous battons, nous nous encourageons, mais c'est plus difficile.

Notes

1. Adoptée en 1979, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* prévoit notamment quatre mécanismes de prévention. On estime que ces mécanismes ne sont appliqués qu'à environ 12 % des travailleurs. Ces mécanismes sont le programme de prévention, le programme de santé, le comité de santé/sécurité paritaire employeur-travailleur et le représentant à la prévention.

2. La loi 152, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine du travail afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau* a été adoptée en mai 2018 par le gouvernement du Québec. Elle criminalise les travailleurs de la construction qui défendent leurs droits, en particulier sur les chantiers, en les accusant d'user d'intimidation ou de menace « raisonnablement susceptible de provoquer une entrave, un ralentissement ou un arrêt des activités sur un chantier ».

(Photos : Syndicat des Métallos, Section locale 9 de la FTQ-Construction)



Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@cpcml.ca